

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 114

Artikel: Ça et là
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sang dans l'urine et un léger tympanisme, cet officier ne présenta pas le moindre trouble morbide.

Un soldat a l'estomac traversé. Il n'en éprouve aucun inconfort et continue à manger comme d'habitude.

A Magerfontein, un highlander est blessé au cou. La balle entre derrière la clavicule gauche et sort à deux centimètres de la crête illiaque droite. Dans ce cas, la balle a dû traverser les poumons, l'abdomen, le bassin et finalement l'os iliaque, de façon que le corps a été littéralement transpercé de haut en bas et de part en part. Le blessé n'a eu d'autres malaises que quelques douleurs de ventre pendant les six premiers jours.

Avis industriels et commerciaux

Fausse monnaie. — Depuis plus d'une semaine, il circule à Bâle une assez grande quantité de pièces de deux francs fausses à l'effigie de la République française et portant la date de 1857. Ces pièces, fabriquées en Allemagne — à ce que l'on croit — font donc leur entrée en Suisse actuellement. Il est bon que chacun soit averti, au sud comme au nord. Bien imitées, jolies d'aspect, elles sonnent sourdement.

Couronnes pour les montres à destination française. — L'administration française des médailles et monnaies, a autorisé d'employer pour les boîtes d'argent, des couronnes de remontoir en cuivre plaqué or, à la condition qu'elles portent l'insculpation du mot *métal*. On a prétendu que cette autorisation n'est consentie qu'en faveur des fabricants d'horlogerie français. C'est une erreur : elle s'applique aux montres de fabrication étrangère.

Un exploitateur. — La Chambre cantonale des mécaniciens suisses met ces derniers en garde contre un étranger en séjour en Suisse actuellement, qui demande toutes sortes de renseignements, plans de machines, d'installations de fabriques d'horlogerie, dans le seul but de faire une tentative d'introduction de la fabrication horlogère dans un pays de l'Extrême Orient. Les fabricants d'horlogerie qui reçoivent des demandes de montres de la même personne, feront bien d'imiter les commerçants, qui ne traitent avec l'Orient que par l'intermédiaire de maisons européennes, seul moyen de tenir les prix de vente.

Nouvelle Galles du Sud. — Actuellement, il n'est perçu aucun droit sur l'horlogerie dans la Nouvelle Galles du Sud. On annonce, de source autorisée, qu'il est probable que ce régime changera dans le courant de l'année prochaine et qu'un droit *ad valorem* de 20 % est à prévoir.

Droits d'entrée sur l'horlogerie en Suède. — On apprend de source autorisée que la direction générale des douanes de Suède a décidé que les montres à boîtes en métal autre que l'or, qui paient 50 öre (70 centimes) par pièce, à l'entrée, devront, si leurs boîtes sont recouvertes d'une mince pellicule d'or, payer désormais le même droit que les montres or, soit une couronne (fr. 1.40).

Exposition universelle de Paris, en 1900. — Il résulte d'un communiqué du commissaire général, que les exposants des classes

de la bijouterie et de l'horlogerie, devront se tenir prêts à expédier leurs produits pour le 25 mars, date donnée dans la circulaire qu'ils ont reçue.

Aucun retard dans les bâtiments ou dans l'aménagement du salon de l'horlogerie et de la bijouterie n'est prévu et tout devra être installé pour le 15 avril, jour de l'ouverture de l'exposition. On prévoit que l'installation pourra se faire dès le 1^{er} avril.

Echange de la messagerie avec la Russie. — Les envois à destination de la Russie qui sont admis comme colis postaux doivent à l'avenir être expédiés sans exception comme colis postaux.

En conséquence, tous les envois jusqu'au poids de 5 kg., sans valeur déclarée ou avec valeur déclarée jusqu'à fr. 50.000 à destination de la Russie d'Europe et dont les dimensions n'excèdent pas les limites prévues pour les colis postaux, sont exclus de l'expédition comme envois de messagerie.

Il n'est pas apporté de modification concernant les envois à destination de la Russie d'Europe qui excèdent les limites de poids, de dimensions et de valeur susindiquées, ainsi que tous les envois à destination de la Russie d'Asie.

Traitement douanier de l'horlogerie à l'entrée aux Etats-Unis. — Le Département du Trésor, à Washington vient de prendre, au sujet de l'acquittement des droits de douane pour l'horlogerie une décision définitive d'où il résulte que les montres complètes, avec boîte, doivent payer le droit de douane de 25 % *ad valorem*, le droit spécifique d'après le nombre des pierres précieuses plus le droit de 40 % *ad valorem* sur la boîte, conformément au paragraphe 191 de la loi de 1897, et elles ne doivent pas être taxées comme mouvements de montres.

Les grèves

Celle des menuisiers à Porrentruy n'est pas terminée, car aucun arrangement n'a pu se prendre. C'est la troisième depuis quelques mois. Tous ces mouvements gênent à notre expansion industrielle et au fond n'aboutissent guère qu'à des misères réciproquement.

Sans doute l'ouvrier a le droit de suspendre le travail pour des raisons légitimes. Mais les grèves ne deviennent-elles pas trop nombreuses ? Rien que pour la France, l'*Office du Travail* a enregistré 64 grèves pendant le mois de décembre 1899.

Bien que ce chiffre accuse une diminution par rapport au nombre des grèves du mois précédent, il est encore de beaucoup supérieur à la moyenne des grèves qui se sont produites au cours du mois de décembre pendant les 5 années antérieures à 1899, moyenne qui est de 22.

Le mouvement gréviste signalé déjà dans le département du Nord, mouvement qui ne s'est terminé qu'au courant de décembre, est en grande partie cause de ce résultat.

Les grèves de décembre 1899 comprennent 41,142 grévistes ; ce chiffre élevé est dû spécialement aux grèves des mineurs et des tisseurs de la Loire. En novembre 1898, il y avait eu seulement 20 grèves et 2.781 grévistes.

Les motifs sont plus ou moins toujours les mêmes : demandes d'augmentation de salaire, demandes de diminution du temps de travail, demandes de suppression des amendes, refus d'embaucher des ouvriers, demandes de renvois d'ouvriers ou de contremaîtres, etc.

La durée de ces grèves a varié de 17 jours à un jour, et elles ont abouti à 15 réussites, 28 transactions et 26 échecs.

Puisse notre pays être mieux préservé de ces pénibles divisions et puisse la sagesse des patrons et la bonne entente des ouvriers, ramener dans notre monde industriel plus de cordialité et de confiance mutuelle !

Ça et là

Avis utile aux visiteurs de l'exposition. — A la veille de l'exposition, dit un correspondant du *Petit Comtois*, il est utile de prévenir les bons provinciaux des accidents qui peuvent leur arriver durant leur séjour dans la capitale. Un des plus redoutables est sans contredit le danger toujours latent d'être sinon empoisonné, tout au moins intoxiqué par des aliments bizarres.

Ecoutez ceci, braves gens de province, et faites-en ou n'en faites pas votre profit.

Il y a aux halles de Paris une catégorie d'industriels spéciaux que le langage administratif désigne sous le titre de marchands de viandes cuites. Ce qu'ils vendent se nomment jadis des *rogatons*. Mais l'argot a prévalu et cela s'appelle aujourd'hui des *arlequins*. Cette marchandise est composée de toutes sortes de denrées. En effet, ces gens-là recueillent les dessertes des tables riches, des ministères, des ambassades, des palais, des restaurants et des hôtels en renom. Chaque matin, eux-mêmes ou leurs agents, traînant une petite voiture fermée et garnie de soupiraux, facilitant la circulation de l'air, vont faire leur tournée dans les cuisines avec lesquelles ils ont un contrat.

Tous les restes des repas de la veille sont jetés pêle-mêle dans la voiture et ainsi amenés aux halles jusque dans la *resserre*. Là, chaque marchand fait le triage de ces amas sans nom, où les hors-d'œuvre sont mêlés aux rôtis, les légumes aux entremets. Tout ce qui est encore reconnaissable est mis de côté avec soin, nettoyé, *paré* (c'est le mot) et placé sur une assiette. On se cache pour accomplir ce travail d'épuration, et le client n'y assiste pas, en vertu de cet axiome, encore plus vrai là qu'ailleurs, qu'il ne faut jamais voir faire la cuisine.

Mais cela n'empêche pas que tout se vend et que beaucoup de clients des restaurants à la mode mangent avec délices les timbales milanaïses et autres productions de ce genre, dont l'origine est fort problématique.

Rappelez-vous ceci, amis lecteurs, c'est qu'on utilise tout dans cet immense Paris, et qu'en plus des timbales nommées plus haut les croûtes au pot et la plupart des croûtons poétiquement placés en losange sur les légumes, n'ont d'autre origine que celle que je vous dénonce.

Avis, à vous tous, et défiez-vous, à votre visite à l'Exposition, des purées, salmis, pâtés et autres produits culinaires, dont la confection réclame des denrées de diverses espèces. C'est un bon conseil que je vous donne, et tout gratuit en plus.

Le prince et le singe. — Ce n'est pas une fable, mais une histoire arrivée.

Le prince Henri de Prusse, rendant visite à un vice-roi au cours de son dernier voyage en Orient, venait d'être introduit dans la salle de réception. Des parfums brûlaient dans des vases de marbre soutenues par des ibis de bronze, et des hommes jaunes en robe de soie attendaient prosternés l'entrée solennelle du potentat oriental. Soudain une porte s'ouvre, le

prince Henris'avance la main tendue : un orang-outang se précipite dans la pièce, fait une grimace, lance un cri et se sauve... Les Chinois, tremblants, se sont relevés, le prince demeure pétrifié.

Enfin, le vice-roi accourt, balbutie des excuses, et finalement explique qu'il possède un singe — sorte de fétiche qui ne le quitte jamais — et que cet aimable compagnon, pris tout à coup d'une velléité d'indépendance, s'est échappé de ses appartements.

L'histoire, paraît-il, est parvenue à Pékin quelque temps après, et tout s'est terminé par l'ordre expédié au fonctionnaire d'avoir à choisir entre la mort du dit singe ou le sacrifice de sa propre tête...

Pauvre bête !

Singulière horloge. — Une grande usine vient de commander à une maison de Derby une horloge d'un genre singulier. Cette horloge sonne treize coups pour annoncer une heure. On raconte que le directeur de cette usine remarqua qu'un assez grand nombre d'ouvriers rentraient de leur diner, quelques minutes après une heure. Il s'informa de la cause du retard et les délinquants lui apprirent qu'ils ne pouvaient entendre l'horloge de l'usine sonner une heure. C'est alors qu'il commanda une nouvelle horloge sonnante treize coups.

LETTRE PATOISE

Dà lai Côte de mai.

Tiain qu'ieu'n'avait reçi les deriès sacrements, les végins di malaite ces annaies pessaies allint prayie le rosaire po lu dains sai tchambre, à moins en lai montaigne. De nos sans, cte belle cõtume s'a bin trop peurdjüé.

Le Franzelê des graibeusses se trovai, d'après ce qu'an diait dains le velaïdge, en tote extrémitai. Le tiuriê était aïvu la voille le trovai, ai peu y'avait çiriê ses soulais, âtrement dit, ai y'avait beyiê tos ses droits. Les dgens que le saivint, allenment prayiê tchiê lu, commé çoli se faisait tot poitcho. Un des aimis de lai famille demaindê en lai fanne : « A-t-ê bin mâ, le Franzelê ? Craites-vos qu'ai me recognétrait ? — Dé nâni ; vos n'ai païê pe fâte d'épreuvai : Ai ne cognât pu niun. — I veu voi épreuvai de yi dire in mot. Moi, i crais comme nos sont aidê aïvu des aimis, qu'ai me veut recognâtre. — Non, non, léchiê-lo tranquille, çoli yi ferait trop de poène, en ci pore hanne, el é dje taint seufri ! — Ah vos peutes craire ! Ç'à le contrêre ; ai veu être bin aïge de me voi. » Tiain lai fanne voyé qu'ai velait pai fouêche allait tiriê les rideaux di yé, elle yi fesé signe de lai cheudre en lai tieugenne, ai peu yi dié tot doucement : « Ne dites à moins ran. Mon hanne n'a pe ci ; el â-t'allai en lai foire de Montfâcon ; ai veu seulement rentrai tiain ai seré neu, po qu'an ne le voye pe. — Ci bon aimi ne prayé pu ; ai s'en allé tot capou !

Ai n'ê recontay cte farce qu'en

Stu que n'a pe de bôs.

Etat civil

DAMVANT

Naissances.

Janvier et février 1900.

26 jan. Fierobe Eugène, Louis Paul, fils de Fierobe Charles de Bremoncourt (France) et de Elisa née Moury. — 20 fév. Rérat Marie, Georgette, Antoi-

nette, Suzanne, fille de Rérat Louis, pierriste de Réclère et de Eléonore née Coinçon.

Mariages.

6 fév. Jubin Paul, Etienne, Auguste, Eugène, maréchal de Rocourt et Juillard Marie, Célestine, ménagère de Damvant. — 24 fév. Lachat Joseph, Conrad, postillon de Asuel et Rérat Clémence, Henriette, servante de Fahy.

FONTENAIS

Décès.

Février 1900.

22. Feuerstein Catherine née Boinay, de Au, Tyrol (Autriche) née le 18 mai 1829. — 28. Benclair Emile, visiteur de Bondeval (France) né le 21 novembre 1843.

Naissances.

5. Voisard Louis, Emile, Numa, Jules, fils de Louis, horloger de Fontenais et de Cécile née Ganguillet. — 19. Barré Alice, Louise, fille de Emile, horloger de Faverois, (France) et de Eugénie née Valzer. — 18. Oeuvery Rosine, Pauline, Hermance, fille de Louis journalier de Bressaucourt, et de Dancourt Adélaïde, Séraphine, née Beuret. — 21. Voisard Julia, Maria, fille d'Emile boîtier, de Fontenais, et de Julia née Froidevaux.

Mariages.

2. Voisard Joseph, horloger de Fontenais, et Voisard Ursule de Fontenais. — 19. Girardin Albert, horloger de Grandfontaine, et Mahon Irma, de Bressaucourt.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 112 du *Pays du Dimanche* :

439. CHARADE.

Sou, tien (soutien).

440. DOUBE ACROSTICHE.

H AUDI ∞
 O CTRO —
 B AOBA B
 I CTAV B
 T ABOU B
 S AMOR —
 Z ABYL B

441. CURIOSITÉS.

LE VIRGILE AU RABOT.

Ce poète, qui naquit à Nevers et mourut vers 1662, était menuisier.

Il se nommait Adam Billaut. Il attira sur lui l'attention des grands seigneurs, qui l'appelèrent d'abord Maître Adam, puis ils le surnommèrent *Virgile au Rabot*.

Ses œuvres comprennent trois recueils : *Villebrequin*, *Chevilles*, *Rabot*. Les deux premiers ont seuls été publiés.

442. MOTS EN CROIX.

B
 E
 E
 T
 S Y M P H O N I E
 O
 V
 E
 N

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM. Ave, à Corban.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Myosotis à Lucerne ; Eureka à Glovelier ; Sémi-ramis au Locle ; Hamilcar à Bienne ; Kociusko à Renan.

447. CHARADE.

Par moitié le mot se divise :

La *première* se voit à nombre d'animaux,
 La *seconde* se peuple et s'orne d'édifices,
 Le *tout* est composé d'airs connus et très beaux
 Qui sont en opéra comique
 Toujours entraînante musique.

448. RÉBUS GRAPHIQUE.

SVOC ON NEA TCARAN

449. LETTRES INCONNUES.

Ajouter successivement les dix premiers Nombres aux dix mots suivants, et former dix autres mots.

BADE. NAGER. GELÉ. ÉMERI.

LIEU. ÉTONNÉ. DINER. RACE.

ROTIN. PIROGUE.

450. COMBLES.

Quel est le Comble de la Frugalité pour un écolier ?

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 20 mars courant.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Courroux. — Le 11 à 11 h. pour nommer un instituteur et la commission de vérification des comptes.

Cornol. — Le 11 à 1 h. 1/2 pour voter le budget, le règlement des eaux, et s'occuper d'un chemin.

Les Bois. — Le 11 après l'office pour voter le règlement concernant la loi de l'assistance, passer les comptes de l'hospice, nommer un conseiller et voter le budget.

Soyhières. — Le 11 à 12 h. 1/2 pour passer les comptes, voter le budget, décider la révision du règlement des eaux etc.

Vendlincourt. — Le 11 à midi pour remplacer le maire.

Courrendlin. — Assemblée paroissiale le 11 après l'office pour passer les comptes, voter le budget, s'occuper de la question diocésaine et nommer les autorités paroissiales.

Montenol. — Le 18 à 2 h. pour passer les comptes.

Cote de l'argent

du 8 mars 1900.

Argent fin en grenailles. fr. 105. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.